

A.T.M Taxis

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 5 BOULEVARD PIERRE DESGRANGES
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
918 586 306 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept juillet,
A 10 heures,

La Société DGMJ, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 16 Avenue Jean Faure, 42480 LA FOUILLOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 907706204 RCS SAINT ETIENNE, Représentée par Monsieur DAVID BRUYAS, en sa qualité de GERANT,

Associée Unique de la société A.T.M Taxis,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société DGMJ, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 5 BOULEVARD PIERRE DESGRANGES, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON au 32 AVENUE JEAN MOULIN 42450 SURY LE COMTAL à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL.

Le siège social est fixé : **32 AVENUE JEAN MOULIN 42450 SURY LE COMTAL.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associée Unique
Pour la société DGMJ
Monsieur DAVID BRUYAS**

Signé par David Bruyas
Le 28 juil. 2026

Signed with doc_Yv1K
Universign tx_xy5Z9v2V5lnd